



ASIE/INDE - Evêques reçus en audience par le Premier Ministre à propos des droits des dalits, dans l'attente de mesures concrètes

New Delhi (Agence Fides) – Le Premier Ministre indien, Manmohan Singh, a reçu hier, 12 décembre, des évêques chrétiens, leur présentant ses excuses pour « l'agression contre la manifestation pacifique » de la veille. Mais les chrétiens demandent à ce que « la rencontre ne constitue pas simplement de la poudre aux yeux, une réunion formelle pour ne pas perdre d'intentions de vote en vue des élections ». « Ceci se verra seulement si la loi de 1950 qui promeut la discriminations des dalits (les intouchables) chrétiens et musulmans sera modifiée ou abrogée » indique une note envoyée à l'Agence Fides par le Catholic Secular Forum, ONG présente à la manifestation. Dans le cadre de la manifestation du 11 décembre à Delhi, l'Archevêque de la ville, S.Exc. Mgr Anil Couto, et d'autres évêques protestants, qui conduisaient un cortège visant à promouvoir les droits des dalits, avaient été arrêtés par des agents et conduits au commissariat de police, où ils étaient restés jusqu'au soir avant d'être relâchés (voir Fides 11/12/2013). Au cours de cette manifestation, des prêtres et des religieuses ont été roués de coups par les forces de l'ordre.

« Le Premier Ministre a accepté de recevoir nos responsables mais nous attendons des résultats concrets. Le gouvernement émet des ordonnances exécutives sur des questions de moindre importance, pourquoi ne peut-il pas en émettre une afin de mettre un terme à la discrimination qui pénalise les dalits non hindous ? Qui paiera pour l'indignation et le sous-développement accumulés par les communautés chrétiennes et musulmanes au cours de ces 60 dernières années ? Nous demandons également une intervention de la Cour Suprême » indique le Catholic Secular Forum.

Les chrétiens estiment que « cela constitue un moment favorable pour affronter la question des dalits. C'est le moment d'intensifier la pression sur les partis et les situations. Le Premier Ministre cherche l'appui des minorités chrétiennes et musulmanes » affirme le Catholic Secular Forum.

Les églises chrétiennes en Inde contestent une mesure remontant à 1950, époque à laquelle le Parlement approuva l'article 341 de la Constitution, qui reconnaît des droits et des avantages économiques, éducatifs et sociaux aux seuls dalits hindous, excluant de ces derniers les dalits chrétiens et musulmans. Par la suite, en 1956 et 1990, la discrimination fut étendue respectivement aux bouddhistes et aux sikhs. (PA) (Agence Fides 13/12/2013)